



Institut de recherche sur le Québec

**L'APPRENTISSAGE PRÉCOCE DES LANGUES SECONDES :
UN CHOIX POLITIQUE CONTROVERSÉ**

Recherche et rédaction : Sophie Gélinas

Octobre 2004

« ... la mission de l'école est au cœur de tout l'aménagement linguistique de la vie culturelle, sociale, économique et politique. C'est essentiellement à l'école, en effet, que la langue commune d'une société se transmet et se forge. C'est pour une très large part, à l'école que celles et ceux qui ont une autre langue maternelle apprennent à maîtriser la langue commune et, par elle, peuvent s'intégrer positivement à l'ensemble de la vie de la société ».

Fernand Dumont, *Raisons communes*

Table des matières

Introduction	4
1. Vivre en français, un choix de société	7
• Pour une approche civique	7
• Une idée moderne de la nation	7
• Les multiples rôles de la langue.....	8
2. La Charte de la langue française et la langue d'enseignement.....	11
• Mise en place de la Charte et embûches fédérales	11
• Droit exceptionnel à l'enseignement en anglais	12
• L'enseignement des langues dans les communautés autochtones	12
• L'enseignement en anglais pour enfants éprouvant des difficultés d'apprentissage.....	12
3. Enseignement primaire et secondaire.....	14
• Rôle de l'école dans la socialisation des élèves.....	14
• L'apprentissage des langues facilité à un âge précoce, prouvé scientifiquement?.....	15
• Les conclusions d'une recherche de la National Foundation for educational Research in England and Wales sur l'enseignement précoce des langues.....	16
• L'apprentissage de l'anglais en première année au Québec, un désastre?	17
• Conditions propices à l'apprentissage	17
• Importance de la maîtrise de la langue maternelle	18
• L'apprentissage chez les jeunes collégiens, davantage garant de succès.....	18
• Quelques constats pour la situation québécoise	18
• Sortir de l'obsession du bilinguisme	20
• Les objectifs du système scolaire.....	21
• Bilinguisme additif et soustractif.....	22
• Quelques propositions.....	22
• Les communautés autochtones et la question des langues.....	25
• Le français, une langue de qualité.....	26
4. Enseignement au collégial.....	28
• Le pouvoir d'attraction de l'anglais	28
• L'importance de la maîtrise du français dans la vie professionnelle québécoise	29
• La faible qualité du français	31
• La reconnaissance institutionnelle du français	31
5. Milieu universitaire.....	32
• L'influence de plus en plus grande de l'anglais	32
• Donner au français toute sa place	33
• La qualité du français, un enjeu universitaire.....	34
Conclusion	35
Bibliographie	38

Introduction

À l'échelle internationale, un mouvement en faveur du plurilinguisme, appuyé par les chercheurs universitaires et mis en application par les gouvernements, encourage l'apprentissage des langues secondes (presque toujours à l'avantage de l'anglais) à un âge de plus en plus jeune. En effet, une idée populaire affirme qu'une langue seconde est apprise plus rapidement chez un enfant en bas âge. Face au fait que la méthode d'apprentissage traditionnelle ne conduit pas à la maîtrise suffisante de l'anglais chez les jeunes Québécois francophones, une croyance s'est répandue, alimentée par des recherches dont les résultats n'ont jamais été confirmés, que la solution résidait dans l'éducation bilingue précoce.

La frénésie existante pour l'enseignement précoce de l'anglais dans les comités de parents, les conseils d'établissement, les directions d'écoles, les directions de commissions scolaires et chez les commissaires est palpable. Dans son document intitulé « Lire, écrire, communiquer... réussir », le ministère de l'Éducation envisage de « demander aux commissions scolaires de planifier, avec leurs établissements, la mise sur pied d'une formule d'apprentissage intensif de l'anglais, langue seconde, de façon à répondre progressivement aux demandes des parents ». Bien que les parents cherchent à offrir ce qu'il y a de mieux à leurs enfants, il nous semble que le ministère de l'Éducation serait le mieux placé, par les différentes recherches effectuées et l'analyse des expériences internationales, pour connaître les meilleures méthodes d'apprentissage d'une langue seconde.

Dans la foulée de la promotion de l'apprentissage précoce de l'anglais, le gouvernement du Québec a fait le choix politique, il y a quelques années, d'imposer l'enseignement de l'anglais dès la deuxième année du primaire. De plus, le gouvernement actuel a annoncé en octobre 2004 que cet enseignement serait dispensé à partir de la première année du primaire dès l'automne 2006. Ce changement fait partie d'une vaste réforme du système d'enseignement. En effet, au lendemain des États généraux sur l'éducation, le Programme de formation de l'école québécoise a été lancé en août 2001 afin d'entamer la réforme annoncée. Les premières étapes de la réforme ont été franchies au primaire, notamment en ce qui concerne l'enseignement de l'anglais langue seconde. Par la suite, l'ensemble du système de l'éducation sera affecté par ces changements. Dans le présent document, une analyse des méthodes d'apprentissage des langues secondes et, plus globalement, de la place du français comme langue d'enseignement sera effectuée. Par cette recherche, l'Institut de recherche sur

le Québec vise à susciter une réflexion sur les conséquences de l'enseignement des langues secondes dans le contexte particulier du Québec et de la langue française en Amérique du Nord ainsi que sur l'importance du bilinguisme (français-anglais) dans la vie sociale et professionnelle québécoise.

Contrairement à l'idée qui veut que l'anglais ne soit que la seule voie à la prospérité économique, on constate que le français possède aussi une relative importance. La langue française n'est plus simplement associée à la culture française de l'Hexagone; Landercy, professeur à l'université de Mons-Hainault, soutient que les francophones se trouvent déjà plus nombreux hors des frontières de France qu'en France même. Rapportant les propos de Thierry de Beaucé, l'auteur de l'ouvrage « Aménagement linguistique et pédagogie interculturelle », affirme qu'en l'an 2000, il y avait deux étrangers francophones pour un Français. La langue française a maintenant le statut de langue pluri-nationale, utilisée comme véhicule de différentes cultures. La langue française est une langue d'histoire, de présent et aussi d'avenir : « En 2020, si la situation actuelle perdure, dans un monde de 8 milliards d'habitants, les pays francophones du Nord totaliseront 114 millions d'habitants dont 24 millions auront moins de vingt ans; ceux du Sud, très largement ceux d'Afrique, 640 millions dont près de 280 millions auront moins de vingt ans »¹.

Langue officielle à l'OCDE, à l'ALÉNA et à l'Union Européenne, le français compte des locuteurs partout : « les 47 États réunis au sein de la francophonie représentent un marché total de 450 millions de consommateurs, 11 % de la production mondiale, 16,7 % des exportations et 17 % des importations »². La langue française est aussi une des langues du pouvoir et de la diplomatie. Elle est parlée sur cinq continents et elle a le statut de langue officielle dans les grandes organisations internationales, comme par exemple le Conseil de l'Europe, l'ONU, l'UNESCO, l'OTAN. Elle est la langue officielle des Jeux olympiques, la langue diplomatique du Vatican et est une des trois langues officielles de la Conférence Islamique et de la Ligue Arabe.

Le Québec (comme la Francophonie en général) joue un rôle majeur en ce qui concerne les actions en matière de diversité culturelle. La langue française est un outil privilégié de revendication d'une mondialisation diversifiée où les cultures peuvent exister et s'épanouir.

¹ Roy, Jean-Louis, « Le français dans le monde », *L'Action nationale*, vol. 92, no. 6, 2002, p. 60.

² Landercy, A., Renard, R. (éd.), *op. cit.*, p. 16.

Dans le contexte des Amériques, la maîtrise de plusieurs langues revêt aussi une importance incontournable. Bien entendu, l'anglais occupe une place privilégiée. Mais son importance se relativise face au poids économique et politique que peuvent représenter, par exemple, les pays de l'Amérique latine. En effet, l'espagnol et le portugais sont parlés respectivement par 40 % et 20 % des citoyens des Amériques et l'anglais par 38 %.

Dans le cadre de cette recherche, notre propos sera avant tout centré sur la question des conditions propices à l'apprentissage d'une langue seconde. Toutefois, afin d'offrir un regard pertinent, il est nécessaire d'analyser la question dans un contexte plus vaste. Dans un premier temps, les fondements de notre analyse en ce qui concerne la nation, la citoyenneté et, plus spécifiquement, la langue française sont posés. Afin d'établir que la langue est plus qu'un simple code linguistique, un rappel des différents rôles de la langue est effectué, notamment en ce qui a trait aux fonctions de communication et de structure du monde dans la formation de l'identité individuelle et collective. Par la suite, un retour est fait sur les éléments de la Charte de la langue française qui concernent la langue d'enseignement ainsi que sur les différentes entraves canadiennes qui limitent leur portée. En troisième lieu, l'importance de l'école dans la socialisation des élèves, comme lieu de savoir et de transmission des valeurs d'une société, est souligné. Dans ce troisième chapitre, l'élément central du présent document est donc discuté : les constats de nombreuses recherches sont rapportés afin de démontrer les conséquences possibles d'un enseignement précoce des langues secondes. Enfin, le niveau collégial et le milieu universitaire sont succinctement abordés en ce qui a trait plus particulièrement au pouvoir d'attraction de l'anglais, à l'importance de la maîtrise du français dans l'exercice d'une profession au Québec et à la qualité du français.

1. Vivre en français, un choix de société

- *Pour une approche civique*

L'angle d'analyse de cette présente recherche repose sur une vision civique de la société québécoise. En accord avec la Charte de la langue française qui propose de « faire du français la langue de l'État et de la loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires », l'objectif poursuivi est d'instaurer l'usage du français comme langue commune de l'ensemble des Québécoises et Québécois. Cette langue commune vise à faciliter l'accès des membres de la nation québécoise, peu importe leur origine, au marché du travail, à la participation à la vie politique, à la culture québécoise et au système scolaire.

Le pluralisme intrinsèque de la société québécoise nécessite un cadre national favorisant une société juridique, politique et linguistique cohérente. Ce cadre national est basé sur la culture civique d'une collectivité, celle-ci étant composée de la langue, des institutions et des valeurs communes qui constituent le ciment de la société. Le concept inclusif de nation au XXI^e siècle doit dorénavant inclure l'idée « d'une société qui intègre la diversité pour la faire contribuer à la réalisation d'un projet collectif cohérent et substantiel ». Dans cette perspective, « la diversité des langues ethniques constitue une richesse que nous avons intérêt à cultiver. Mais cette diversité n'est collectivement enrichissante que dans la mesure où une langue commune et une culture publique favorisent la connaissance réciproque et les échanges entre citoyens ».³

- *Une idée moderne de la nation*

Par cette approche, nous constatons que la société québécoise est une nation à part entière à laquelle tous les citoyens et citoyennes peuvent participer. Ainsi, toujours dans cet objectif de société inclusive, l'assimilation d'un groupe de citoyens par un autre doit être évitée afin de favoriser l'intégration de chacun des groupes constitutifs du Québec dans le projet collectif qu'est la société québécoise.

³ Mouvement national des Québécoises et Québécois, « *Le français, langue nationale d'un Québec pluraliste et démocratique* », *Mémoire dans le cadre des États généraux sur la situation et l'avenir du français*, Montréal, 2001, p. 8 et 51.

En effet, « le concept de langue commune rejoint celui de langue nationale dans la mesure où l'appartenance à la nation, à son territoire, à ses institutions et à sa culture civique transcende les appartenances catégorielles fondées notamment sur l'origine ethnique, la langue maternelle, la langue d'usage au foyer ou les croyances religieuses »⁴. Ce faisant, la diversification culturelle de la population québécoise, accrue par les différents apports de l'immigration, est une véritable richesse que l'État québécois ne doit étouffer sous aucune considération jacobine ou républicaine. La promotion de la langue commune française doit se faire dans le respect des langues maternelles; elle doit favoriser l'intégration et non l'assimilation. Aussi, la culture civique québécoise ne doit pas se faire au détriment des traditions culturelles des différentes communautés.

En somme, la connaissance et l'utilisation du français dans la vie collective sont des enjeux majeurs. La langue nationale est un outil auquel tous les citoyens ont droit. Cette langue permet d'échanger avec tous les individus, peu importe leur origine. La langue commune doit aussi permettre de participer à la vie sociale et politique du pays, de recevoir une formation de qualité dans la langue nationale et de donner accès à un travail. Ainsi, dans une société comme le Québec où la multiplicité des langues maternelles est un phénomène qui gagne en importance, la nécessité d'une langue commune s'impose. L'usage du français dans la vie publique est une réalité : pour l'ensemble du Québec, 87 % de la population utilise le français dans les échanges publics (Conseil des Relations interculturelles, 2001).

- ***Les multiples rôles de la langue***

En plus du rôle rassembleur d'une langue publique et commune, la langue occupe des fonctions incontournables chez les individus et dans les sociétés. Aussi, contrairement aux défenseurs du plurilinguisme à un âge précoce qui présentent la langue comme étant un simple code linguistique, de nombreux chercheurs constatent que les rôles occupés par une langue sont divers et se révèlent être plus qu'un moyen d'échange. En effet, la langue permet à l'individu de *nommer le monde* qui l'entoure afin de pouvoir agir sur lui. Aussi, elle *forge des structures mentales et forme au sens*, ce qui permet au locuteur de s'appropriier la réalité et de se composer une représentation du monde. Chaque langue a son propre schème de pensée; il y a des mots recouvrant des concepts qui n'existent pas dans d'autres langues. À cet égard, la langue est *espace de création* et la multiplicité des langues

⁴ Centrale d'enseignement du Québec, « *Le français la langue nationale de toute la société québécoise* », *Mémoire sur la proposition de*

favorise donc la diversité des espaces de création. C'est pourquoi la langue est un des éléments essentiels à la diversité culturelle. La langue permet aussi *l'accès au savoir*, clé du pouvoir. En effet, une maîtrise efficace des lois gouvernant sa langue permet l'acquisition de nouvelles connaissances.

Bien entendu, la langue est un *outil de communication* incomparable qui permet de comprendre, de se faire comprendre et de comprendre les autres. Toutefois, la fonction de structuration est encore plus fondamentale puisque toute communication est impossible, ou à tout le moins fortement réduite, si les locuteurs ne sont pas en mesure d'identifier, de classer, de former une pensée cohérente, de l'exprimer, d'échanger et d'argumenter. L'organisation mentale de la réalité occupe une fonction essentielle dans la communication avec autrui. Il est donc nécessaire, afin d'assurer une cohésion sociale, que les membres d'une même collectivité puissent échanger avec le même code linguistique.

Dans la *formation de l'identité individuelle et collective*, la langue occupe un rôle de premier plan. En effet, elle « est un véhicule de transmission et de propagation des symboles qui remémorent les souvenirs de la mémoire collective, provoquent les fortes émotions de la communion au même système de valeurs et de croyances, évoquent le vif sentiment de l'identité collective »⁵. L'appropriation de la langue d'une communauté permet de s'identifier comme individu, membre d'une collectivité donnée. Chez les individus, l'apprentissage d'une langue seconde à un âge trop précoce où l'enfant ne maîtrise pas suffisamment sa langue maternelle risque d'entraîner une confusion d'identification linguistique. Cet état de fait amène l'individu à être confronté à l'un ou l'autre des groupes linguistiques, les choix se faisant souvent vers la culture valorisée, la culture dominante, entraînant la dévalorisation de la culture d'origine lorsque celle-ci n'est pas dominante. De plus, la langue occupe une telle importance dans la formation des identités

« qu'une exposition hâtive et intense à une langue étrangère, fut-elle surtout scolaire peut avoir des effets non souhaitables à la fois sur le développement en langue maternelle et éventuellement sur la sécurité culturelle des apprenants, c'est-à-dire sur la stabilité de leurs référents linguistiques cognitifs, sociaux et affectifs, de même que sur leur identité, leurs sentiments d'appartenance à la communauté. Cette exposition hâtive peut en effet faire surgir chez des apprenants, d'une part

politique linguistique du gouvernement du Québec, 1996, p. 5.

⁵ Lapierre, Jean-William, *Le pouvoir politique et les langues*, PUF, Paris, 1988, p. 38.

des résistances, des oppositions même à la langue et à la culture étrangère, d'autre part, des concessions, des soumissions à certaines dimensions de cette culture »⁶.

Ainsi, les multiples rôles de la langue sont fondamentaux dans une société. L'institution scolaire occupe une fonction majeure dans la transmission et dans la maîtrise d'une langue de qualité. Les choix linguistiques qui sous-tendent le curriculum des cours offerts doivent être judicieusement analysés. Le gouvernement québécois a voulu renforcer le rôle de la langue vers la fin des années 70, alors que la place du français était de plus en plus en péril. Un cadre législatif, la Charte de la langue française, a donc été créé afin d'assurer l'existence et l'épanouissement de la langue commune au Québec.

⁶ Bibeau, Gilles, « L'apprentissage de l'anglais au primaire », *Site du MEF*, [en ligne].
<http://www.mef.qc.ca/docs/anglais.primaire.BIBEAU.htm> (page consultée le 29 juillet 2004).

2. La Charte de la langue française et la langue d'enseignement

- *Mise en place de la Charte et embûches fédérales*

Afin d'offrir une analyse pertinente de la question de la langue d'enseignement et de l'enseignement des langues secondes dans le système scolaire québécois, il est nécessaire de faire un rappel du cadre juridique dans lequel la langue commune du Québec évolue. L'apport de la Charte de la langue française à la société québécoise est indéniable. Tel que l'affirme Marc Chevrier, professeur de l'Université du Québec à Montréal spécialisé dans les relations canadiennes et québécoises, « grâce à elle, l'usage du français s'est répandu dans tous les domaines de la vie sociale au Québec, signifiant à tous les Québécois, francophones, anglophones et nouveaux arrivants, que le français y est la langue commune, mais non point la langue unique. En cela, la loi 101 en est venue à renforcer le lien civique, le français devenant la clé ouvrant la porte au travail et à la vie sociale. »⁷

En 1977, l'Assemblée nationale adopte le projet de loi 101, nommé Charte de la langue française, faisant suite au livre blanc sur la politique québécoise de la langue française de Camille Laurin, à l'époque ministre d'État au développement culturel. La vie de la Charte a été très mouvementée : de nombreux recours juridiques ont réduit et ont changé l'esprit initial de cette loi. La contrainte la plus importante a été la réforme de 1982 de la Constitution canadienne approuvée par le gouvernement fédéral et par tous les gouvernements provinciaux, sauf celui du Québec, et qui a doté le Canada d'une Charte des droits et libertés. Dans cette charte, les minorités de langues officielles obtenaient le droit de faire instruire leurs enfants dans leur langue ainsi que de gérer leurs écoles. La Charte des droits et libertés a eu de nombreux effets. À cet égard, l'analyse de la Centrale d'enseignement du Québec (1996) est pertinente : « le parlement fédéral n'avait manifestement aucun droit d'intervenir dans la législation québécoise relative à la langue d'enseignement. Par le coup de force de 1981-1982, il s'est autorisé à faire indirectement ce qu'il n'avait pas le droit de faire directement ».

⁷ Chevrier, Marc, *Des lois et des langues Principes et moyens de la politique linguistique québécoise*, Ministère des Relations internationales du Québec, Québec, 1997.

- ***Droit exceptionnel à l'enseignement en anglais***

Lors de l'adoption de la Charte de la langue française, celle-ci prévoyait que l'accès à l'école anglophone publique ne serait possible qu'aux enfants dont les parents avaient reçu leur formation en anglais au Québec. Le gouvernement fédéral imposa la « clause Canada », c'est-à-dire que cet accès est disponible aux enfants dont les parents ont reçu leur formation dans une école publique anglophone *au Canada*. De plus, les frères et sœurs d'un enfant inscrit ou qui a été inscrit dans une école publique anglophone du reste du Canada acquièrent le droit à l'enseignement public en anglais. Ainsi, un parent peut inscrire un de ses enfants dans une école anglophone hors Québec durant quelques mois afin que tous les autres frères et sœurs acquièrent le droit à l'enseignement public québécois en anglais. Les retombées de cette clause sont énormes.

Comme l'enseignement est une compétence exclusivement provinciale, il nous semblerait souhaitable que le droit à l'enseignement en anglais redevienne possible seulement aux citoyens ayant reçu une formation en anglais au Québec ou aux enfants de ceux-ci.

- ***L'enseignement des langues dans les communautés autochtones***

Après une chaude lutte des Autochtones contre les dangers de l'assimilation, la Charte reconnaît à ces nations le pouvoir de dispenser l'enseignement en langue autochtone dans leurs écoles. Par exemple, la langue d'enseignement de la Commission scolaire Crie est le cri et celle de la Commission scolaire Kativik est l'inuktitut. L'anglais et le français y sont souvent les langues secondes enseignées. Toutefois, la situation des langues autochtones demeure précaire et c'est pourquoi nous lui accordons une attention particulière dans cette recherche.

- ***L'enseignement en anglais pour enfants éprouvant des difficultés d'apprentissage***

Parmi les exemptions les plus discutables, celle concernant l'exemption de fréquenter l'école francophone pour des élèves éprouvant de graves difficultés d'apprentissage arrive en tête de liste. Cette situation est possible sans même avoir à prouver que les difficultés sont dues à l'enseignement en français. Cela implique donc que le français est une langue plus difficile, peu importent les problèmes d'apprentissage et la langue maternelle de l'élève. Toutefois, la meilleure façon de remédier à ces difficultés d'apprentissage est d'offrir des mesures pertinentes de soutien pédagogique dans la langue à laquelle l'élève en difficulté a droit.

Ainsi, la Charte de la langue française d'origine était un outil collectif dont s'était doté le Québec afin de permettre aux Québécoises et Québécois de vivre, travailler et étudier en français. Cette Charte a permis de nombreux gains; toutefois, les multiples restrictions apportées à cette loi en matière d'éducation par la constitution canadienne rendent ses effets beaucoup moins importants.

3. Enseignement primaire et secondaire

- *Rôle de l'école dans la socialisation des élèves*

Bien entendu, le rôle fondamental de l'école est sa mission d'instruction. Elle vise à développer chez l'élève les habiletés, les compétences, les attitudes et les connaissances nécessaires afin de comprendre le monde qui l'entoure pour pouvoir y participer et continuer à apprendre tout au long de sa vie. Dans cette perspective, l'école vise aussi à offrir la qualification nécessaire à un individu afin qu'il puisse exercer un métier ou une profession. L'institution scolaire doit donc être en lien avec le milieu du travail.

Toutefois, le système scolaire est aussi imprégné des valeurs de la société et joue un rôle majeur dans la socialisation des élèves. L'école est un milieu de vie, un lieu de socialisation où sont reproduits les règles, les modes de fonctionnement de la société en général. C'est donc l'endroit où les jeunes sortent du milieu familial pour se créer un réseau social. L'école est aussi le lieu où les valeurs et la culture civique d'aujourd'hui et de demain sont transmises. Le système scolaire est le vecteur de transmission de la culture nationale. Il permet donc l'intégration à la société québécoise des jeunes nés au Québec comme de ceux nés ailleurs. Aussi, il est nécessaire de développer sa connaissance du pays où l'on prend racine pour mieux s'ouvrir sur les différentes cultures du monde, permettant ainsi les valeurs d'ouverture, de tolérance, de compréhension, de respect. Pris dans son sens large, le système scolaire (écoles, collèges, universités mais aussi centres d'alphabétisation et d'intégration des immigrants) doit favoriser une pleine intégration de l'individu à la société dans laquelle il évolue et dans laquelle il sera appelé à jouer un rôle actif en tant que travailleur et citoyen.

L'école est donc bien plus qu'un lieu de formation menant à un métier. Elle doit favoriser les apprentissages et le développement des habiletés humaines, sociales et intellectuelles des élèves afin de les préparer à leurs rôles de futurs citoyens, de professionnels et de consommateurs. Ainsi, le système scolaire joue un rôle majeur dans l'acquisition par l'élève d'outils lui permettant d'être préparé professionnellement, notamment en ce qui a trait à la maîtrise du français, car

« l'institution scolaire est au cœur de la transmission des savoirs et des connaissances, de la découverte et de la compréhension du monde dans lequel on évolue ainsi que de l'apprentissage de la vie commune et citoyenne. C'est dire combien l'institution scolaire de langue française comme de langue anglaise, depuis le primaire jusqu'à l'université, a

un rôle central à jouer dans la formation des citoyens et l'acquisition de la maîtrise du français, langue officielle et commune du Québec »⁸.

Ainsi, l'école occupe des fonctions majeures dans une société. Dans le cas de la société québécoise, dont le statut minoritaire sur un continent majoritairement anglophone fait en sorte que l'existence et l'épanouissement du français sont incertains, l'intervention de l'État, notamment par l'institution scolaire, est nécessaire. La formation scolaire, en plus de préparer efficacement au marché de l'emploi, doit viser à développer une culture générale, des compétences nécessaires à la pleine réalisation des différents rôles que les futurs citoyens auront à jouer et, plus globalement, à assurer le destin et la réussite de la société québécoise. Le rôle joué par l'institution scolaire dans une société est d'une telle importance que les orientations données doivent être réfléchies, documentées, analysées. On peut donc se questionner sur les éléments qui ont conduit le ministère de l'Éducation au choix linguistique de l'enseignement précoce. Quelles sont les études scientifiques prouvant le bien-fondé de la précocité de l'apprentissage d'une langue seconde?

- ***L'apprentissage des langues facilité à un âge précoce : prouvé scientifiquement?***

Pour les adeptes du bilinguisme « le plus tôt possible », la méthode traditionnelle d'enseignement des langues secondes est vouée à l'échec. Selon eux, la solution est d'enseigner dès la première année du primaire et de favoriser les méthodes d'apprentissage intensif et par immersion. Ce courant de pensée connaît une forte emprise chez les parents, dans les commissions scolaires et dans les directions d'écoles. Dans ce contexte, critiquer l'extension de l'enseignement de l'anglais comme langue seconde semble aller à contre-courant d'un engouement pour la précocité de son apprentissage. Pourtant, lorsqu'on y regarde de plus près, on constate que les arguments en sa faveur reposent sur des fondements bien peu solides. L'enseignement est une question importante dans une société puisque, tel que nous venons de le voir, l'école ne sert pas seulement à offrir une formation favorisant l'accès à un métier, elle permet l'intégration des valeurs d'une société et la construction d'un réseau social. L'enseignement des langues secondes et la langue d'enseignement sont tout aussi majeurs puisque, tel que discuté au chapitre un, la langue permet la création de structures mentales aux fondements de la représentation du monde, le développement de l'identité et l'insertion dans la

⁸Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, *Le français, une langue pour tous*, Gouvernement du Québec, 2001, p. 37.

société en tant que citoyen et travailleur. Ainsi, il est primordial d'analyser les recherches scientifiques sur lesquelles se base le discours des promoteurs de l'éducation bilingue précoce.

L'argumentaire des militants en faveur de l'apprentissage de l'anglais en jeune âge repose sur l'existence d'études «prouvant» que plus l'enfant est jeune, mieux il apprend. Toutefois, les recherches en question sont rarement citées puisque leur véracité est contestable. Les trois hypothèses les plus importantes sont celles de la théorie de la plasticité du cerveau de Wilder Penfield (1953), de la théorie de la prédisposition biologique de Lenneberg (1964) et de la théorie de l'empreinte biologique de Konrad Lorenz (1958). Le problème est qu'aucune recherche scientifique fiable n'est arrivée depuis à valider les hypothèses de ces chercheurs et ce, malgré le fait que ces recherches remontent à plusieurs décennies. Face à cette réalité, il est pertinent de se questionner sur les éléments qui ont conduit le ministère de l'Éducation à favoriser cette option.

- ***Les conclusions d'une recherche de la National Foundation for educational Research in England and Wales sur l'enseignement précoce des langues***

En contrepartie, il existe plusieurs recherches démontrant que l'apprentissage des langues secondes se fait de façon beaucoup plus efficiente chez le jeune adulte. Une des études les plus intéressantes de par sa rigueur et sa représentativité est celle menée par Clare Burstall, chercheure pour la *National Foundation for educational Research in England and Wales*. Les résultats de cette recherche sont parus en 1975. La recherche s'est échelonnée sur dix ans auprès de 18 000 élèves apprenant le français langue seconde dans 125 écoles primaires britanniques. Les constats de cette recherche sont clairs : il n'y a pas d'âge idéal pour apprendre une langue seconde et, selon la chercheure, «il n'apparaît pas évident que les enfants plus jeunes seraient plus aptes que leurs aînés à apprendre une langue seconde. Si l'on doit tirer une conclusion, c'est plutôt le contraire qui serait vrai».

Autre effet majeur d'un apprentissage précoce : environ la moitié des élèves qui ont commencé leur apprentissage du français à huit ans affirment « en avoir assez » de cette langue une fois rendus au secondaire. Des sentiments négatifs sont même exprimés, tels que l'impression d'échec et d'hostilité envers la langue seconde. Pire encore, cette impression négative ressentie par les élèves des écoles d'Angleterre envers le français s'est malheureusement déplacée vers l'apprentissage des langues étrangères en général.

- *L'apprentissage de l'anglais en première année au Québec, un désastre?*

L'enseignement de l'anglais en première année n'est pas sans conséquence. Le réputé linguiste français et défenseur du multilinguisme, Claude Hagège, affirme que « dans un autre milieu linguistique, l'enseignement de l'anglais en première année serait discutable. Mais au Québec, une telle réforme aurait des conséquences graves. Vous n'êtes que six millions dans un océan de 300 millions d'anglophones. L'évolution naturelle, c'est l'anglicisation. Le français peut à tout moment disparaître s'il n'est pas sévèrement et strictement défendu par la loi »⁹. Les effets peuvent être majeurs chez les jeunes immigrants qui, en plus de recevoir l'enseignement dans une langue qui n'est pas maternelle, doivent apprendre une troisième langue. L'anglais risque d'avoir encore plus d'attrait.

Malheureusement, tel que le constate Bibeau, docteur en linguistique à l'Université de Montréal, les décisions politiques sont trop souvent fondées sur des stéréotypes linguistiques, c'est-à-dire des convictions toutes faites, des clichés, des automatismes à propos des langues, qui finissent par faire partie des valeurs et des intérêts des membres de la communauté linguistique, généralement véhiculés par les comités de parents qui possèdent de plus en plus de pouvoir au sein des commissions scolaires. Ces décisions ne tiennent toutefois pas compte des recherches scientifiques qui pourtant soulignent les dangers linguistique et socioculturel qui affecteront les élèves mais aussi le devenir de la société québécoise.

- *Conditions propices à l'apprentissage*

Un autre constat de la recherche britannique est que les élèves des petites écoles rurales ont davantage excéllé dans l'apprentissage de la langue seconde que ceux des écoles urbaines où la fréquentation d'élèves est plus importante. De plus, les premiers ont continué à avoir de meilleurs résultats dans l'apprentissage de leur langue seconde deux ans après avoir commencé le secondaire. Quelle est la différence entre les classes rurales et urbaines? Les premières sont moins populeuses et permettent une meilleure interaction entre les élèves et entre les élèves et le professeur, une pédagogie diversifiée et adaptée au rythme d'apprentissage de la classe et des difficultés des individus, un climat plus stimulant.

⁹ Rioux, Christian, « L'anglais dès la première année? Un désastre! », *Le Devoir*, 28 septembre 2000, p.A1.

Cette recherche majeure de la NFER avait été commandée par le ministère de l'Éducation d'Angleterre afin de valider s'il était pédagogiquement souhaitable que l'apprentissage d'une langue seconde se fasse chez les élèves du niveau primaire, recherche qui s'est conclue négativement. Il pourrait être souhaitable que le gouvernement du Québec s'inspire des résultats de cette vaste enquête et s'interroge sur la question de l'âge d'apprentissage d'une langue seconde au Québec avant que les conséquences négatives se fassent sentir.

- ***Importance de la maîtrise de la langue maternelle***

Gilles Bibeau a effectué une analyse des différentes recherches commandées par l'UNESCO en 1974-1975 dans huit pays différents sur la question de l'apprentissage des langues secondes. Ainsi, il arrive au constat suivant : « dans les systèmes scolaires institutionnalisés, les jeunes adultes (18-30) apprennent mieux et plus rapidement que les adolescents et retiennent davantage ce qu'ils ont appris, et les adolescents (12-17 ans) apprennent mieux, plus rapidement et plus efficacement que les enfants du primaire (6-11 ans) ». Aussi, dans ces recherches, Bibeau constate que les individus qui maîtrisent davantage leur langue maternelle ont plus de succès dans une langue seconde, comparativement à ceux qui maîtrisent moins leur langue première. Fait intéressant, il a été possible de constater que peu importe l'âge ou la compétence linguistique, les erreurs commises dans la langue seconde avaient pour source la langue maternelle.

- ***L'apprentissage chez les jeunes collégiens, davantage garant de succès***

Certains chercheurs vont même plus loin dans leur analyse. Affirmant que les apprenants plus âgés progressent plus rapidement que les jeunes apprenants, Ramirez et Politzer (1978) « constatent que leurs sujets collégiens atteignent en six mois approximativement le même niveau que les élèves d'environ neuf ans, qui ont commencé à apprendre l'anglais à l'école maternelle ». Ainsi, il est pertinent de se questionner à savoir pourquoi est-ce que l'on met tant d'années dans le système scolaire québécois à enseigner l'anglais au primaire à des élèves qui pourraient faire les mêmes progrès en beaucoup moins de temps quelques années plus tard?

- ***Quelques constats sur la situation québécoise***

Au Québec, à Montréal en particulier, la nécessité d'une langue commune est indiscutable. « En 2001, selon le Conseil scolaire de l'île de Montréal, les écoles montréalaises accueillent 33 %

d'élèves dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais et, au total, 189 langues maternelles différentes étaient répertoriées, parmi les quelque... 6000 langues parlées à travers le monde »¹⁰. Ainsi, les cours offerts dans le système scolaire doivent tenir compte de la réalité des nouveaux arrivants de plus en plus nombreux au Québec. Quels sont les effets de l'enseignement en âge précoce de l'anglais? Quelle sera leur maîtrise du français, leur identification à leur société d'accueil, leur appartenance linguistique et culturelle, leur identité individuelle et collective, leur réseau social? L'anglais ne risque-t-il pas d'avoir une grande influence sur eux? Il est nécessaire de considérer aussi ces aspects dans la réflexion sur l'enseignement des langues secondes et de la langue d'enseignement.

En plus du fait que l'étudiant plus âgé apprend plus rapidement les langues, les recherches confirment que le choix de la méthode d'apprentissage est majeur. Le programme traditionnel actuel d'enseignement des langues secondes en est un de « sapoudrage » consistant à répandre au compte-gouttes une formation qui s'avère, en bout de ligne, insuffisante pour atteindre le niveau nécessaire à la maîtrise de base de la nouvelle langue apprise. On constate donc que le programme actuel utilise beaucoup de temps, d'argent et d'énergie à tenter d'atteindre un objectif sans succès véritable. Tel que le démontrent les recherches, la solution ne réside pas dans un étalement sur plusieurs années d'un programme qui a déjà démontré son incapacité. En effet, « après cinq années d'enseignement de l'anglais, voire huit ans dans certains cas, un pourcentage élevé des élèves n'en ont que des notions rudimentaires. Près de 40 % des élèves francophones sont, en effet, classés au niveau le plus bas quant à leur maîtrise de la langue seconde »¹¹. En plus d'avoir démontré que les enfants n'apprennent pas mieux une langue en bas âge, imposer davantage d'années d'enseignement de l'anglais langue seconde va à l'encontre des recherches scientifiques. Il semblerait que le gouvernement ait pris la mauvaise direction.

¹⁰ Armand, Françoise, Maraillet, Érica, Beck, Anne Isabelle, « Éveil au langage et ouverture à la diversité linguistique : le projet ÉLODIL », *Site du Ministère de l'Éducation du Québec*, [en ligne].

<http://www.meq.gouv.qc.ca/dscc/Colloque/conferences/atelierB-3.pdf> (page consultée le 24 juillet 2004)

¹¹ Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, « *Mémoire sur la situation du français, langue d'enseignement et littérature, ainsi que sur l'enseignement des langues secondes, français et anglais dans les établissements d'enseignement collégial du Québec* » présenté à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir et de la langue française, mars 2001, p. 14

- *Sortir de l'obsession du bilinguisme*

De plus, la fixation de plusieurs sur le bilinguisme à tout prix doit être discutée. Le discours sur la mondialisation et la présence de plus en plus importante de l'anglais dans les secteurs commerciaux et donc sur le marché du travail donnent l'impression que la réussite sociale et économique passe par la connaissance de l'anglais. Toutefois, il faut mettre un terme à cette influence négative et rappeler que l'anglais n'est pas une nécessité absolue pour réussir dans la vie.

De plus, les systèmes scolaires nationaux doivent répondre à des objectifs en lien avec l'aménagement linguistique et les réalités sociales, politiques et historiques du pays :

« les objectifs ne peuvent pas être les mêmes pour une minorité immigrante devant apprendre la langue commune du pays d'accueil, que pour une majorité qui désire entretenir des relations sereines avec une minorité ou avec des pays voisins. Les objectifs ne peuvent pas être les mêmes pour les nombreuses ethnies d'un pays du tiers-monde (qui peuvent choisir l'ancienne langue coloniale comme langue unificatrice) que pour un pays fortement industrialisé où la majorité de la population parle une des principales langues du monde. Les objectifs ne peuvent pas être les mêmes pour une ethnie majoritaire (telle les francophones du Québec) aux prises avec une menace continuelle d'assimilation par un pays voisin très puissant, que pour sa minorité parlant la langue du pays voisin. Il est donc essentiel de comprendre, de définir et d'établir des objectifs de société sur cette question »¹².

Par ailleurs, on peut se questionner à savoir quels problèmes l'enseignement de l'anglais dès l'âge précoce va solutionner? En effet, la taux de bilinguisme chez les jeunes Québécois augmente sans cesse : en 2001, 37 % des Québécois et 53 % des jeunes de 20 à 29 ans étaient bilingues. En contrepartie, comme le dit Michel Venne, directeur de l'Annuaire du Québec et chroniqueur au journal *Le Devoir*, « 30 % de nos enfants sont incapables, à la sortie du secondaire, après 11 années de scolarité, de formuler un discours cohérent en français, leur langue maternelle, ou d'interpréter des textes un peu complexes »¹³.

Dans la revue effectuée de la littérature portant sur cette question, un des seuls points positifs de l'apprentissage précoce soulevé par certains chercheurs consiste en la maîtrise plus rapide de l'accent de la langue étrangère. Bien entendu, cela est un avantage intéressant, mais est-il suffisant pour justifier un programme précoce d'apprentissage d'une langue seconde? Aussi, la plupart des

¹² Gauthier, François, « L'intensification de l'enseignement de l'anglais langue seconde dans les écoles primaires francophones du Québec : ses causes, ses effets et pistes de solution », *l'Action nationale*, vol. 91, no 7, 2001.

auteurs s'entendent pour dire que l'atteinte d'un accent étranger est possible aussi pour les adultes. De plus, on constate que les moyens d'apprentissage pour les jeunes sont diversifiés. Ceux-ci forgent leur culture en partie par la télévision, les jeux d'ordinateur, Internet, la musique et ces lieux éducatifs sont souvent en langue anglaise ce qui leur permet de « se faire l'oreille » à l'anglais et de développer un meilleur accent. Les jeunes Québécois sont déjà bombardés d'informations en anglais : est-ce que l'école doit aussi participer à ce déferlement de l'anglais aux diverses sphères de la société ou n'est-ce pas plutôt son rôle d'offrir une base solide de l'anglais pour quiconque voudra poursuivre la spécialisation de cette langue par la suite tout en s'assurant que les citoyens maîtrisent la langue commune du Québec?

Dans ce contexte d'engouement collectif pour le bilinguisme à tout prix, il est pertinent de se questionner et de relativiser l'importance de l'anglais. Quel est le but visé par le système scolaire? Que tous les enfants soient bilingues (maîtrise complète des deux langues) à la fin de leur secondaire ou qu'ils possèdent une base leur permettant de se spécialiser s'ils en ressentent le besoin personnel ou professionnel? Est-ce que l'objectif de l'école consiste à ne former que de futurs travailleurs ou, plus largement, à offrir une formation de base les amenant à exercer leur rôle, certes, de travailleurs mais aussi de citoyens et peut-être de parents?

- *Les objectifs du système scolaire*

Face à ce constat, la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec soutient une idée intéressante : l'objectif de l'école publique française doit être d'assurer la maîtrise de la langue française, la connaissance fonctionnelle de l'anglais et une initiation à une troisième langue. Plus précisément, sont à privilégier le bilinguisme fonctionnel, qui consiste en la connaissance de l'anglais de base requis dans le cas d'une fonction bien définie, et l'anglais individuel, étant la connaissance de l'anglais par le système scolaire ou par choix personnel selon l'intérêt porté par un individu.

¹³ Venne, Michel, « La langue est politique », *Le Devoir*, 29 janvier 2003.

- *Bilinguisme additif et soustractif*

Autant dans la société qu'à l'école anglophone ou francophone, les phénomènes de bilinguisme additif et soustractif sont à prendre en considération dans toute analyse de l'apprentissage d'une langue. Comblain et Rondal (2001), respectivement professeur et docteur en logopédie, les définissent de cette façon : un bilinguisme « additif » lorsque les deux langues bénéficient de la même reconnaissance sociale et n'entrent pas en compétition l'une avec l'autre pour l'espace communicatif, et un bilinguisme « soustractif » là où une des deux langues est valorisée au détriment de l'autre et constitue une menace pour la survie ou le développement de l'autre langue. Ainsi, il est très rare de trouver un pays de bilinguisme additif. En effet, une langue est souvent privilégiée aux dépens d'une autre dans les affaires économiques, juridiques et politiques.

Dans le contexte québécois actuel, la présence de l'anglais possède une force d'attraction très grande alors que le français peut sembler désuet pour certains. Ainsi, chez les anglophones, l'apprentissage du français est trop souvent perçu comme une obligation dont il faut se débarrasser au plus vite avec comme conséquence que ceux-ci ne maîtriseront pas cette langue. Pour certains francophones et certains immigrants, l'apprentissage de l'anglais semble plus facile et surtout, pouvoir ouvrir plus de portes. Le fait que l'État impose l'apprentissage d'une deuxième langue dès la deuxième année du primaire pourrait sous-entendre que le français ne suffit pas pour vivre au Québec. Toutefois, le jour où les citoyennes et citoyens du Québec auront réellement besoin d'une deuxième langue pour travailler, étudier, communiquer, il y a fort à parier que la première langue risque de se « folkloriser ».

- *Quelques propositions*

À la lumière des différentes conclusions des recherches scientifiques sur l'enseignement des langues secondes, nous constatons que le programme québécois d'enseignement des langues devrait être revu en profondeur. S'inspirant d'un nouveau courant de l'enseignement des langues, nous effectuons quelques suggestions. Apparue dans les années 80 en Grande-Bretagne, le *language awareness* (traduit en français par l'expression « éveil aux langues ») est un courant favorisant l'ouverture aux langues étrangères, l'acquisition chez les élèves d'habiletés métalinguistiques et l'intégration positive des écoliers issus des différentes minorités linguistiques.

« Ces programmes visent, selon une approche interculturelle ou plus largement d'éducation à la citoyenneté, le développement d'attitudes positives face à la diversité linguistique et culturelle. Ainsi, il s'agit de faire prendre conscience aux élèves de l'existence du plurilinguisme en abordant la question du nombre et de la variété des langues parlées à travers le monde, de leur faire acquérir des connaissances sur l'histoire des langues, leur évolution, les relations qui existent entre elles et enfin, de leur permettre de développer un regard critique sur les aspects socio-politiques reliés aux fonctions et aux statuts des langues (*critical language awareness*) »¹⁴.

De plus, cette méthode permet aussi aux immigrants de considérer comme positive leur différence linguistique et développer le désir de connaître la langue commune du Québec. Pour les jeunes Québécois dits de souche, l'éveil aux langues amène une prise de conscience de la culture québécoise et de la langue française commune comme outil identitaire en plus de l'ouverture à la diversité.

Il pourrait donc être intéressant de modifier le cursus des cours de langues au primaire selon le principe défini précédemment de *l'éveil aux langues*. L'initiation aux langues et aux cultures étrangères dès le primaire permettrait donc de favoriser l'ouverture des élèves aux autres cultures, de stimuler l'intérêt pour les langues étrangères afin de faire naître un sentiment positif et de découvrir ce qui constitue sa propre culture et sa propre langue. Ces cours doivent toutefois être réalisés dans un esprit ludique. Ainsi, vers le milieu du primaire, les élèves pourraient être initiés aux différentes langues et cultures des Amériques. À tour de rôle, l'élève québécois serait amené à aborder les langues et cultures espagnole, portugaise et évidemment anglaise. Une telle approche basée sur l'enseignement des langues et des cultures des Amériques permettra de montrer que l'anglais n'est pas la seule langue d'échange et que le français trouve sa place dans cette diversité. Par ailleurs, il serait tout à fait innovateur et pertinent que les Québécois s'intéressent de façon particulière à la culture des peuples autochtones. Nous pourrions ainsi suggérer qu'un tel programme prévoit une initiation aux langues et cultures autochtones du Québec.

¹⁴ Armand, Françoise, Maraillet, Érica, Beck, Anne Isabelle, « Éveil au langage et ouverture à la diversité linguistique : le projet ÉLODIL », *Site du Ministère de l'Éducation du Québec*, [en ligne].
<http://www.meq.gouv.qc.ca/dscc/Colloque/conferences/atelierB-3.pdf> (page consultée le 24 juillet 2004)

Par la suite, après un cours d'ouverture et d'initiation aux langues et cultures anglophones, l'enseignement formel de l'anglais devrait débiter au secondaire. Des programmes intensifs pourraient être offerts pour les étudiants ayant des résultats scolaires le permettant. À cet égard, Carroll (1975), professeur à l'université de la Caroline du Nord, décrit le bilan positif des programmes intensifs réalisés en Roumanie en comparaison à sept autres pays. La Roumanie a obtenu plus de succès dans l'enseignement des langues secondes suite à une formation plus intensive; les élèves qui participaient avaient une réussite académique au dessus de la moyenne, et les élèves étaient plus âgés et apprenaient donc plus facilement. Les programmes intensifs peuvent être une méthode d'apprentissage intéressante mais il est nécessaire que les apprenants maîtrisent efficacement leur propre langue maternelle. Quant au programme d'enseignement pour ceux ne bénéficiant pas de formation intensive, le nombre d'heures pourrait être augmenté comparativement à l'enseignement traditionnel. À partir du 2^e cycle du secondaire, l'apprentissage d'une troisième langue devrait être obligatoire, et ce, jusqu'à la fin des études collégiales. L'objectif serait donc de concentrer l'enseignement de l'anglais langue seconde sur une période de temps plus courte au moment de la vie de l'élève où celui-ci apprend le mieux les langues étrangères et de consacrer au total beaucoup moins d'heures et donc moins d'argent à cet apprentissage pour un résultat comparable et même supérieur, lorsque les conditions propices sont réunies.

Aussi, il serait préférable que tous les enseignements de langues étrangères se fassent dans une perspective culturelle, c'est-à-dire basés sur des exemples et des mises en contexte des locuteurs propres à une culture. Par exemple, pour l'apprentissage de l'anglais, les textes lus devraient être des textes de littérature anglaise; des exemples de discussions devraient se dérouler dans des contextes propres au quotidien des habitants d'un pays, sans toutefois perpétuer des clichés. Cette approche devrait être utilisée aussi dans l'enseignement des langues portugaise, espagnole, etc. Ainsi, l'élève apprendrait dès ses premiers pas en langue étrangère que la langue est plus qu'un simple code linguistique, qu'elle est aussi porteuse d'une histoire, d'une culture, d'une façon de penser et de vivre et qu'il n'y a pas de langues ou de cultures supérieures ou inférieures à d'autres.

Un autre point sur lequel le ministère de l'Éducation doit concentrer ses actions concerne la qualité de l'enseignement de l'anglais et des autres langues secondes. Gilles Bibeau constate que le développement pédagogiquement sauvage de l'éducation bilingue au Canada a fait en sorte de mettre en place des régimes pédagogiques bâclés où les enseignants n'avaient ni les outils pédagogiques ni la

formation pour enseigner les langues secondes. Alors, allonger l'apprentissage de l'anglais dans les conditions actuelles ne fait que déplacer le problème. Les méthodes d'enseignement, le matériel pédagogique et la formation des maîtres sont des éléments clés dans l'apprentissage efficace d'une deuxième langue. Il serait souhaitable que les programmes universitaires d'enseignement de l'anglais langue seconde soient revus et que les enseignantes et enseignants actuels aient la possibilité de se perfectionner aux différentes méthodes pédagogiques d'enseignement. Ainsi, afin de développer une base de l'anglais qui soit plus solide, il faut envisager des changements quant aux méthodes d'apprentissage et à la formation des maîtres des langues secondes.

Ainsi, à notre connaissance, on constate que la pensée magique selon laquelle l'apprentissage d'une langue seconde serait plus facile chez les jeunes apprenants n'est pas prouvée à ce jour. Cette idée est au contraire basée sur ce que Gilles Bibeau appelle des stéréotypes sociolinguistiques. Influencés par ce discours dominant, de plus en plus de parents estiment que l'avenir de leurs enfants passe par l'apprentissage de l'anglais dès le jeune âge et exigent une intervention du milieu scolaire. Plutôt que de céder aux pressions des parents, le système scolaire a besoin d'une vision globale qui dépasse les cycles et considère le développement de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte dans l'ensemble de son parcours scolaire. Un plan tenant compte de la totalité de la situation permettra des actions bien ciblées en fonction d'objectifs déterminés, évalués à court et à long terme. Il est de la responsabilité de l'État de s'assurer que l'enseignement des langues secondes réponde à des normes nationales; il n'est donc pas souhaitable que les commissions scolaires mettent sur pied différents programmes intensifs ou d'immersion comme bon leur semble sans étude appuyant les démarches.

- ***Les communautés autochtones et la question des langues***

La politique d'enseignement des langues des communautés autochtones du gouvernement du Québec favorise leur existence. Le « droit de maintenir et de faire progresser leur propre vie culturelle » (ceci comprend donc les langues autochtones) est reconnu aux minorités ethniques et aux Autochtones par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Les politiques gouvernementales à cet égard sont basées sur des principes adoptés en 1983. L'idée fondamentale est que ces peuples sont de véritables nations distinctes et possèdent donc la responsabilité de leur culture et de leur langue. Quant au gouvernement du Québec, il s'est donné pour obligation de soutenir les efforts entrepris par les communautés autochtones afin de préserver leurs langues.

Les langues autochtones sont une véritable richesse et il est nécessaire de poursuivre les démarches entreprises afin de les protéger, notamment en renforçant l'apprentissage de la langue ancestrale dans le programme scolaire des écoles autochtones, en encourageant son utilisation au sein des communautés, dans différents domaines de la vie collective (médias, affichage, rencontres publiques), et dans les institutions publiques comme l'administration, les écoles ou encore les entreprises. De plus, notre proposition concernant le cours d'ouverture aux langues et cultures autochtones au primaire permettra sans aucun doute de renouer avec des éléments faisant partie du patrimoine québécois et de montrer notre intérêt envers les peuples autochtones, ce qui ne peut qu'être bénéfique dans le rapprochement entre les diverses composantes de la société québécoise. Aussi, à titre de langue seconde, l'apprentissage du français au sein des communautés autochtones est porteur d'avenir car il permet l'accès aux universités, à la société québécoise et favorise les échanges entre différentes nations autochtones par le biais d'une langue commune.

- *Le français, une langue de qualité*

Dans un contexte d'influence de l'anglais et de clavardage sur Internet, la qualité du français utilisé et enseigné demeure une question d'actualité. Par langue de qualité, nous entendons une langue non pas figée mais en mouvement et qui peut s'adapter à différentes fonctions (juridiques, scientifiques, artistiques, philosophiques, échanges professionnels et familiaux). Les différents niveaux de langage ont donc leur utilité et une bonne maîtrise du français doit permettre d'y avoir accès.

Tel que nous l'avons vu précédemment, la langue est plus qu'un simple code linguistique. À cet égard, la maîtrise du français doit passer par l'acquisition d'une riche culture littéraire. Le goût de la lecture est un des plus beaux héritages que les élèves peuvent tirer de leur formation afin d'apprendre et de parfaire leur langue, même après leur passage dans le système scolaire. Aussi, une attention doit être portée, et ce, dans tous les cours offerts, pas seulement dans les classes de français, sur la syntaxe, la grammaire, l'analyse, l'orthographe et le vocabulaire. Une formation de qualité pour les maîtres est incontournable puisque ce sont eux qui portent la plus lourde responsabilité d'un enseignement de qualité. Les universités devraient revoir la formation offerte aux futurs enseignants, peu importe la matière qu'ils auront à enseigner, par une réintroduction massive des cours de contenu linguistique afin de développer l'excellence dans la maîtrise du français chez les futurs maîtres (FEUQ, 2001). Quant à ceux qui sont déjà en poste, des formations d'appoint devraient être offertes afin de mettre à jour leurs connaissances.

De plus, il est important de garder en tête que l'école est plus qu'une salle de cours. L'importance de la langue française doit être promue par le personnel, par l'affichage dans l'école, par les communications entre les élèves et les parents, par des activités socioculturelles, par différents concours. Aussi, il est nécessaire qu'un réinvestissement se fasse dans l'acquisition de matériel comme par exemple des dictionnaires et des manuels dans les classes, des livres dans les bibliothèques. Une amélioration des conditions d'enseignement doit aussi être envisagée avec sérieux. Tel que le démontre la Fédération étudiante collégiale du Québec (2001) et que nous explicitons dans la partie sur la faible qualité du français dans le réseau collégial, une des plus grandes lacunes manifestées par les élèves à l'égard du français concerne la qualité écrite du français. Que ce soit en diminuant le nombre d'élèves par cours ou en offrant aux enseignants des services d'aide, il faut viser à ce que la fréquence des travaux en langue écrite (dictée, dissertation, poème, texte d'argumentation, de narration et de description) augmente et que la correction soit plus efficace et personnalisée.

Une proposition intéressante émanant du Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec (2001) consiste à la création d'« Écoles du français – plus » (EFPlus). Les écoles sont accréditées EFPlus lorsqu'elles posent des gestes concrets afin d'encourager la qualité du français écrit et parlé par les élèves et le personnel. La création d'un tel réseau vise à faire la promotion du français de qualité auprès des élèves bien sûr, mais aussi de faire réaliser que cela est la responsabilité des différents intervenants de l'école. Dans la mesure où nous soutenons que la qualité du français est un objectif souhaité, le fait de retirer les cours d'anglais du primaire permettra, entre autres, d'ajouter des cours de français au curriculum des cours offerts et de solidifier les acquis en français. Par ailleurs, il n'est pas inutile de rappeler que nous croyons nécessaire que cet enseignement de l'anglais comme langue seconde se fasse de façon plus intensive à la fin du primaire ou au début du cours secondaire.

Chose certaine, la promotion du français et d'un français de qualité ne peut se faire sans une augmentation de moyens et des ressources mises à la disposition de l'école. Les coupures drastiques subies dans le système scolaire ont et auront des conséquences sur la qualité de l'enseignement, notamment la qualité de la langue française.

4. Enseignement au collégial

- *Le pouvoir d'attraction de l'anglais*

Une analyse du sociologue Jean Dorion nous permet de constater que nous assistons à un « recul de l'enseignement en français au Québec » depuis 1994 et donc à une montée de la scolarisation des jeunes Québécois en anglais. Les causes de cet état de fait sont nombreuses et diversifiées. Pour l'instant, cette évolution favorable à l'anglais est modeste mais le processus se répète et se répètera au fil des ans, entre autres, parce qu'avec « les politiques actuelles d'admission à l'école anglaise, il n'existe aucune raison de croire que le présent recul du secteur français va s'arrêter, et il en existe au contraire plusieurs de présumer qu'il pourrait s'accélérer »¹⁵.

Depuis que la loi 101 a été mise en application (1977), l'intégration des nouveaux arrivants à la langue française est passée de 10 % à 78,5 % (statistiques pour l'année 2000 – McAndrews, 2002). On constate donc que la Charte de la langue française permet des avancées palpables pour le français. Toutefois, ces progrès ne sauraient être suffisants pour assurer la sauvegarde du français dans l'état actuel (taux actuel de 82 %). Aussi, de plus en plus d'étudiantes et d'étudiants choisissent de poursuivre leurs études dans des collèges anglophones.

Langue maternelle	Langue d'enseignement au secondaire	Langue d'enseignement au collégial(%)	
		Français	Anglais
Français	Français	94,9	4,1
	Anglais	15,6	83,6
Anglais	Français	31,0	68,6
	Anglais	0,9	98,9
Autre	Français	53,6	45,6
	Anglais	0,2	99,5

Moisan, Michel, « Le cégep français pour tous », *L'Action nationale*, vol 91, no. 4 avril 2001, p. 65-68.

Tel qu'on peut le constater dans le tableau ci-dessus, le taux de transferts est nettement à l'avantage de l'enseignement en anglais. L'anglais est tellement valorisé par le système scolaire et la société en général que lorsque l'étudiant est face à un choix, il est porté vers l'option présentée par

¹⁵ Dorion, Jean, op.cit., p. 26

plusieurs comme étant nécessaire. Une telle tendance fait en sorte qu'il y aura de plus en plus de professionnels ne maîtrisant le vocabulaire de leur profession qu'en anglais. Devront-ils exercer leur profession à l'extérieur du Québec, ou le marché de l'emploi s'adaptera-t-il à une main d'œuvre de plus en plus anglophone?

- *L'importance de la maîtrise du français dans la vie professionnelle québécoise*

Dans cette optique, il semble incontournable que des mesures soient mises en œuvre afin de faciliter l'apprentissage en français chez les Québécois, francophones comme non francophones, et favoriser l'intégration des jeunes professionnels au marché du travail majoritairement francophone. À cette fin, il nous apparaît pertinent de poursuivre la réflexion collective sur la place de l'enseignement en français et en anglais au collégial. En effet, pour que la langue française soit la langue commune, il est nécessaire qu'elle soit celle du marché du travail. Pour ce faire, la majorité des Québécoises et Québécois doivent recevoir leur formation en français afin d'être des travailleuses et travailleurs maîtrisant le vocabulaire francophone de leur profession et être en mesure de l'exercer sur tout le territoire québécois, contrairement aux professionnels anglophones qui ne peuvent exercer que dans certaines entreprises de Montréal.

Aussi, il est important de rappeler que lors de la création de la loi 101, le cycle de formation considéré comme « terminal », c'est-à-dire le niveau d'enseignement où la majorité des étudiants terminaient leurs études et où le diplôme obtenu permettait d'avoir accès à une profession, était le niveau secondaire. Aujourd'hui, le collégial constitue le niveau terminal privilégié dans la formation d'une partie importante de professionnels et de futurs universitaires. Dans ce contexte, il est pertinent d'adapter la loi 101 à la réalité d'aujourd'hui.

Un enseignement collégial axé prioritairement sur le français permettrait ainsi d'offrir une formation en lien avec le marché du travail. Le monde du travail et le système scolaire sont intimement liés. D'une part, la formation offerte en français à la majorité des diplômés québécois doit leur permettre d'avoir accès à des emplois de qualité en français. La réalité du marché du travail doit donc correspondre à la formation offerte. D'autre part, « on ne saurait trop insister sur le rôle que joue le système éducatif en amont de la francisation du monde du travail, sur le double plan de la qualité de l'enseignement du français au primaire et au secondaire et sur la parfaite maîtrise de la

terminologie française scientifique et technique. C'est à ces conditions que les différents niveaux du système éducatif pourront être les « pourvoyeurs » du monde de l'entreprise [...] »¹⁶.

Une langue commune dans le domaine du travail est nécessaire. Elle permet de favoriser l'égalité en ce qui concerne l'accès aux emplois, de freiner la discrimination faite au nom de la langue ou encore d'empêcher les ghettos d'emploi. De plus,

« il est dans l'intérêt de la travailleuse et du travailleur qu'une seule langue soit normalement suffisante pour accéder à la très grande majorité des emplois et pour accomplir les tâches qui y sont attachées. Comme il est impossible, nulle part dans le monde, que les services soient dispensés dans la langue maternelle de chaque personne requérante, les usagères et usagers ont intérêt à ce qu'une seule et même langue soit suffisante pour donner accès à tous les services. Tous ont intérêt à ce que cette langue soit déterminée par un choix collectif plutôt que de façon arbitraire, et qu'elle fasse l'objet de droits clairement définis »¹⁷.

Cette langue commune doit aussi être celle des directions d'entreprise, des conventions collectives, des relations de travail entre employés et entre les gestionnaires et les employés.

Ainsi, tel que l'affirme l'ancienne ministre responsable des Relations internationales, Louise Beaudoin, « que le français soit et devienne de plus en plus la langue de travail est probablement l'incitatif le plus puissant pour généraliser la connaissance et l'usage du français chez nos concitoyens, dans tous les domaines. Bien gagner sa vie est le meilleur argument en sa faveur ».¹⁸

En complément à la formation collégiale, des cours d'anglais adaptés à la profession feront partie du cursus scolaire ainsi que des cours favorisant l'apprentissage d'une troisième langue. De plus, des programmes optionnels devraient être mis sur pied dans le réseau collégial pour des étudiants désirant recevoir une formation plus poussée dans une langue seconde.

¹⁶ Daoust, Fernand, « La francisation des entreprises », *L'Action nationale*, vol. 92, no. 6, juin 2002, p. 76.

¹⁷ Centrale enseignement du Québec, *Le français la langue nationale de toute la société québécoise Mémoire sur la proposition de politique linguistique du gouvernement du Québec*, 1996, p. 9

¹⁸ Beaudoin, Louise, « Une politique linguistique plus forte que jamais » *Le Devoir*, 24 avril 1999.

- ***La faible qualité du français***

Une des lacunes importantes du système collégial, héritée du secondaire, est constituée par la faible maîtrise du français. En effet, un élève sur quatre ne réussit pas son premier cours de français (Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, 2001). Il est triste de constater qu'après 11 ans de formation en langue française le niveau ne soit pas plus élevé. Si nous poursuivons l'analyse, nous pouvons constater que le problème se situe surtout au niveau de la qualité de la langue écrite.

« Selon les données de 1996, près de quatre élèves sur cinq ont réussi cette épreuve (test final de français pour les diplômés collégiaux), et ce, avec une moyenne de 71,6 %. À première vue, il y a donc lieu de se réjouir, mais apprécions plus en détail sa pondération. Celle-ci se répartit en fonction de trois critères d'évaluation : la structure du texte, le contenu et la qualité de la langue écrite. Dans les deux premiers cas, les résultats sont plutôt satisfaisants même s'il y a toujours place à l'amélioration : les résultats moyens se situent respectivement à 78,5 % et 74,2 %. Or, lorsqu'on examine le dernier critère, la qualité de la langue écrite, on constate que le résultat moyen est très faible : seulement 62,9 %¹⁹.

Le milieu professionnel exige de plus en plus la maîtrise d'un français de qualité, tant à l'oral qu'à l'écrit. Ainsi, l'anglais peut-il être certes important dans certaines professions mais la maîtrise du français est davantage garante de réussite professionnelle au Québec. Il est de la responsabilité de l'État d'assurer aux futurs diplômés une formation adéquate afin d'exercer leur métier.

- ***La reconnaissance institutionnelle du français***

Aussi, tel que le suggère la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, est-il important que les cégeps se dotent d'une politique linguistique institutionnelle, à titre d'employeur et de lieu d'enseignement, « pour confirmer le statut du français comme langue prépondérante d'enseignement de tous les professeurs, comme langue de travail de l'ensemble du personnel et comme langue des activités parascolaires; dans les cégeps de langue anglaise pour diffuser l'idée du français, langue commune et langue de travail de la société québécoise ». Dans cette perspective, il est nécessaire que des actions énergiques soient entreprises afin d'utiliser des versions françaises de logiciels dans les institutions scolaires.

¹⁹ Fédération étudiante collégiale du Québec, *Mémoire de la FECQ présenté à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec*, 2001, p. 13.

5. Milieu universitaire

- *L'influence de plus en plus grande de l'anglais*

La place et le rôle joués par les universités québécoises sont uniques : « riches des cultures française et anglaise et des divers apports culturels des immigrants et des étudiants étrangers, situés au confluent des grands courants scientifiques, culturels et commerciaux de l'Europe et des États-Unis, les universités québécoises doivent consolider leur rôle de plaque tournante de production, de diffusion, et de transmission des connaissances dans la langue commune »²⁰. La situation actuelle dans les universités en ce qui concerne la question du français est loin d'être parfaite. En effet, l'anglais occupe une place de plus en plus importante dans les universités francophones et certaines visent même à offrir des formations en anglais afin d'attirer plus d'étudiants, dont les étudiants étrangers. De plus, les conférences et les publications scientifiques se font de plus en plus en anglais, même lorsque la participation francophone est grandement majoritaire.

Toutefois, la formation en français doit demeurer pertinente et être une clé de réussite sociale et professionnelle afin de travailler au Québec. En effet, pour les universitaires formés dans une université québécoise anglophone, le marché du travail au Québec reste limité. Par ailleurs, on constate que :

« depuis dix ans, environ 60 % des jeunes médecins qui ont terminé leurs études à McGill ne pratiquent plus au Québec deux ans plus tard[...]. Ainsi, entre 1989 et 2000, entre 50 et 60 % des résidents de chacune des cohortes produites par McGill avaient plié bagage pour pratiquer ailleurs 24 mois après la fin de leurs études. Sur un horizon de dix ans, c'est jusqu'à 70 % des finissants de certaines cohortes qui étaient partis pour de plus verts pâturages. À l'inverse, les facultés de langue française ont un taux de rétention qui oscille autour de 88 % »²¹

Le libre choix de la langue d'enseignement à l'université doit demeurer mais les universités anglophones devraient donc s'assurer d'offrir à leurs diplômés une maîtrise du français suffisante pour pouvoir travailler au Québec. Des cours de français doivent être offerts afin de maîtriser la langue mais aussi la terminologie de la profession exercée.

²⁰ Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, op. cit.

²¹ Paré, Isabelle, « 60 % des médecins formés à McGill désertent le Québec », *Le Devoir*, 4 avril 2003.

Il serait souhaitable que l'État québécois soutienne financièrement les universités francophones afin que celles-ci ne soient pas dans l'obligation d'angliciser des pans de leur formation dans le but d'attirer de nouveaux étudiants. L'université francophone occupe une fonction beaucoup plus large que la simple instruction, plus particulièrement dans les régions du Québec. En effet, « l'université est la pierre angulaire du développement culturel, scientifique, économique et social du Québec. Elle est au centre du développement culturel des régions, elle est un milieu d'intégration pour les allophones en plus d'être, évidemment, un milieu de formation, de socialisation, de transmission de connaissances et un lieu de formation des maîtres »²². L'univers scientifique se déroule de plus en plus en langue anglaise. Publications de revues ou d'ouvrages, conférences et colloques, logiciels informatiques, l'anglais est partout présent. Une des conséquences importantes de cette situation est qu'elle entrave le développement de la terminologie scientifique et technique en français. Il est donc important que chercheurs et groupes de recherche utilisent cette langue et mettent à jour le vocabulaire propre à leur discipline.

- *Donner au français toute sa place*

Afin d'assurer la place du français dans les institutions universitaires, les politiques d'enseignement des universités francophones devraient faire en sorte de baliser l'usage de l'anglais dans les centres de recherche, dans les outils pédagogiques et dans la formation offerte. Il serait souhaitable que les universités persistent dans leur promotion de publication en français dans les revues scientifiques, et lorsque cela n'est pas possible, que l'on puisse y retrouver un résumé en français. Des mesures favorisant la production, la publication, la traduction de documents, de revues scientifiques sont à encourager. La promotion de la langue française dans le milieu universitaire est une responsabilité collective. À cette fin, tout comme les cégeps, les universités doivent encourager l'utilisation de logiciels informatiques en français. L'objectif de valorisation du français dans les universités ne consiste pas à nier la réalité et l'importance de l'anglais mais bien à redonner au français sa place dans la recherche et la transmission du savoir

²² Fédération étudiante universitaire du Québec, « *Le système d'éducation au cœur du renforcement de la langue français au Québec* », Mémoire présenté à la Commission des États généraux sur l'avenir de la langue française au Québec, mars 2001, p. 27.

- *La qualité du français, un enjeu universitaire*

En ce qui concerne la qualité du français, le niveau universitaire a aussi ses carences. Peu de recherches démontrent la faible qualité de la maîtrise du français chez les étudiantes et étudiants. Toutefois, les commentaires répétés des professeurs permettent d'envisager la situation. À titre indicatif, Gilles Bibeau, dans ses tâches professorales, constate que, parmi les étudiants en sciences de l'éducation, « seulement 15 % d'entre eux sont très bons en français et mériteraient un A; 30 % sont bons avec un B; 15 % sont moyens (C) et les autres [40 %] sont carrément médiocres. (D et E) »²³. Cependant, le portrait de la qualité du français n'est pas complètement négatif et de nombreuses mesures efficaces et originales ont été mises en place. Tel que l'Université de Sherbrooke l'a expérimenté, il serait pertinent que l'ensemble des universités québécoises instaurent des centres d'aide en français. Aussi, tel que le propose la Fédération étudiante collégiale du Québec dans son mémoire à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, un cours d'appoint gratuit en français pourrait être offert aux étudiantes et étudiants de premier cycle. De plus en plus d'étudiants et de professeurs constatent l'importance de la qualité de la langue française. Sans être alarmiste, il faut poursuivre les efforts sans relâche. Multiplier les gestes en faveur de la qualité du français à l'université est essentiel puisqu'ils permettent, entre autres, d'améliorer le niveau de la langue d'enseignement des professeurs, des étudiants et des futurs maîtres et aussi de développer la maîtrise du vocabulaire scientifique chez les chercheurs. Il est aussi nécessaire pour un diplômé de bien maîtriser la langue puisque les employeurs exigent de plus en plus de bonnes habiletés de communication (langue orale et écrite).

Toutefois, ce n'est pas le rôle de l'université d'offrir une base en français ou de pallier les carences manifestées aux niveaux d'enseignement précédents. Le primaire, le secondaire et le collégial doivent assumer leur mission en ce qui a trait au français.

²³ Fédération étudiante universitaire du Québec, op. cit.

Conclusion

Tel que nous venons de le voir, l'enseignement des langues secondes et de la langue d'enseignement dans une société francophone linguistiquement minoritaire sur un continent anglophone est une question majeure. Les réformes concernant ces matières ne devraient pas être influencées uniquement par des modes passagères fondées sur le mythe de l'apprentissage précoce ou par des comités de parents plus revendicatifs ou peut-être mal informés sur cette question. Par cette recherche, nous visons à soulever les différents enjeux liés à la question de l'enseignement des langues mais il serait pertinent que le ministère de l'Éducation poursuive sur cette voie et évalue les retombées de l'enseignement de l'anglais en deuxième année et les différentes méthodes d'enseignement utilisées. L'apprentissage des langues secondes au Québec mérite à notre avis un véritable débat de société et doit dépasser le cadre de la recherche.

Les fondements de cette recherche en ce qui concerne la question de la langue au Québec repose sur une approche civique de la société. En effet, le français, langue commune du Québec, facilite l'accès des citoyens de toutes origines au marché du travail, à la participation à la vie politique, à la culture québécoise, au système scolaire. De plus, le rôle de la langue chez un individu et dans une société est bien plus qu'une fonction de communication. En effet, la langue permet à l'individu de nommer le monde qui l'entoure et de se forger des structures mentales. Elle est aussi espace de création et facilite l'accès au savoir et à la connaissance. De plus, son rôle dans la construction de l'identité individuelle et collective est indéniable.

Dans les années 70, le gouvernement québécois a cherché à protéger la langue française par le biais de lois. La Charte de la langue française sert donc de cadre juridique à la langue commune du Québec. Malgré les multiples contraintes imposées par le fédéral, son apport à la société québécoise est indéniable. Ensuite, l'école occupe une fonction évidente dans l'apprentissage du français et des langues secondes. Le système scolaire a bien sûr une mission d'instruction, mais, plus largement, il vise à développer chez l'individu les habiletés et les connaissances nécessaires pour comprendre le monde qui l'entoure. L'école est aussi un lieu de socialisation permettant la création d'un réseau social et la transmission des valeurs de la société québécoise afin de permettre l'intégration des élèves. Elle vise aussi à préparer aux différents rôles que ces futurs citoyens, travailleurs et parents devront

jouer. L'importance de la langue d'enseignement et de l'enseignement des langues secondes dans ce contexte est primordiale.

Afin de comprendre les effets de l'enseignement des langues secondes en âge précoce, de nombreux chercheurs se sont penchés sur la question. Cependant, peu d'études scientifiques soutiennent la thèse de l'apprentissage précoce. En contrepartie, de nombreuses recherches démontrent l'importance d'apprendre une langue à un âge plus avancé. Globalement, les constats sont les suivants : lorsque l'apprentissage d'une langue seconde s'échelonne sur plusieurs années, les élèves en ont assez et expriment des sentiments négatifs à l'endroit des langues étrangères en général. De plus, les recherches démontrent que plus un individu maîtrise sa langue, plus il a de la facilité à en apprendre une autre. L'âge idéal pour l'apprentissage, selon les chercheurs, est donc à partir de l'adolescence et chez le jeune adulte. Les conditions les plus propices à l'apprentissage sont des classes moins nombreuses où les interactions entre les élèves et avec le professeur sont plus efficaces. Dans le cas de la situation québécoise, la méthode d'apprentissage actuelle n'est pas assez efficace et le choix du ministère de l'Éducation d'étaler ce même programme sur plusieurs années ne peut qu'être lourd de conséquences.

La nécessité du bilinguisme doit être relativisée. L'anglais n'est pas une condition absolue pour travailler, vivre et étudier au Québec et le système scolaire ne peut avoir pour seul objectif linguistique de rendre tous les Québécois bilingues. Les jeunes sont déjà fortement en contact avec la culture anglophone, que ce soit par la télévision, la musique, les jeux d'ordinateur ou internet. Selon nous, l'école doit viser à assurer une meilleure maîtrise du français, une connaissance suffisante de l'anglais et, si cela est possible, une initiation à une troisième langue. Nous soutenons que le bilinguisme et le multilinguisme sont positifs chez les individus; mais il appartient à l'État de mettre en place les dispositifs linguistiques qui, tout en favorisant le bilinguisme et le multilinguisme, garantissent l'apprentissage du français comme langue publique et commune.

Face aux différents constats négatifs des recherches scientifiques sur l'enseignement précoce des langues secondes, nous croyons qu'il serait pertinent que l'enseignement de l'anglais débute plus tard au primaire. Ainsi, les cours d'éveil aux langues et cultures autochtones, anglophones, espagnoles et portugaises devraient être offerts afin de favoriser chez les élèves l'ouverture aux langues

étrangères, l'acquisition d'habiletés métalinguistiques et l'intégration d'écoliers issus de différentes minorités linguistiques. Par la suite, au secondaire, les cours formels d'anglais pourraient débiter et l'accès à des programmes intensifs pourraient être offerts à des élèves ayant des résultats scolaires positifs. L'apprentissage d'une troisième langue devrait également débiter à la fin du secondaire et se terminer à la fin des études collégiales. Pour tous les enseignements de langues étrangères, il est nécessaire que l'approche culturelle soit utilisée afin de susciter l'intérêt des jeunes et rappeler que la langue est plus qu'un simple code linguistique. Ainsi, enseigner une langue étrangère au moment de la vie d'un élève où celui-ci apprendra plus rapidement permet, pour un résultat comparable et même supérieur, de consacrer beaucoup moins de temps et d'énergie. À cette fin, la qualité de l'enseignement de l'anglais doit être haussée par la diversité des méthodes d'enseignement, du matériel pédagogique à jour et une formation des maîtres adaptée. De plus, une attention particulière doit être consacrée à la qualité du français au primaire et au secondaire. Chose certaine, l'apprentissage des langues secondes et de la langue commune du Québec doit faire partie d'une vision globale visant des objectifs déterminés basés sur des analyses documentées.

Par la suite, la place du français au collégial est de plus en plus compromise par des nombreux transferts linguistiques vers les collèges anglais. Cet état de fait conduira éventuellement à un paradoxe où le marché du travail sera en français et la main-d'œuvre de plus en plus formée en anglais. Le marché de l'emploi deviendra-t-il anglophone ou les nouveaux diplômés devront-ils aller exercer à l'extérieur du Québec? Dans ce contexte, et afin de favoriser l'intégration des jeunes professionnels au marché du travail majoritairement francophone, l'option d'étendre au niveau collégial les critères d'admissibilité à l'enseignement en anglais prévus dans la loi 101 est à envisager. Le milieu universitaire est lui aussi affecté par une plus grande influence de l'anglais, autant dans les formations que dans les conférences, le matériel pédagogique et les publications scientifiques. Au collégial comme dans le milieu universitaire, les interventions en faveur d'un français de qualité doivent être multipliées.

Ainsi, suite aux conclusions de cette recherche, nous constatons que le programme d'enseignement des langues secondes et de la langue d'enseignement est à revoir. Le ministère de l'Éducation du Québec devrait réviser ses choix linguistiques à la lumière des recherches internationales dont nous avons fait état, sans quoi les conséquences néfastes d'un programme basé sur l'apprentissage précoce des langues secondes ne tarderont pas à se faire sentir.

Bibliographie

- ❖ Armand, Françoise, Maraillet, Érica, Beck, Anne Isabelle, « Éveil au langage et ouverture à la diversité linguistique : le projet ÉLODIL », *Site du Ministère de l'Éducation du Québec*, [en ligne]. <http://www.meq.gouv.qc.ca/dscc/Colloque/conferences/atelierB-3.pdf> (page consultée le 24 juillet 2004)
- ❖ Beaudoin, Louise, « Une politique linguistique plus forte que jamais » in *Le Devoir*, 24 avril 1999.
- ❖ Bibeau, Gilles, « L'apprentissage de l'anglais au primaire », *Site du MEF*, [en ligne]. <http://www.mef.qc.ca/docs/anglais.primaire.BIBEAU.htm> (page consultée le 29 juillet 2004).
- ❖ Bibeau, Gilles, *L'éducation bilingue en Amérique du Nord*, Guérin, Montréal, 1982.
- ❖ Boogards, Paul, *Aptitude et affectivité dans l'apprentissage des langues étrangères*, Hatier, Paris, 1988.
- ❖ Burstall, Clare, *Primary French in the balance*, National Foundation for Educational Research in England and Wales, London, 1974.
- ❖ Calvet, Louis-Jean, *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Hachette, Paris, 1999.
- ❖ Carroll, John B, *The teaching of french as a foreign language in eight countries*, Almqvist and Wiksell, Stockholm, 1975.
- ❖ Centrale d'enseignement du Québec, *Le français la langue nationale de toute la société québécoise Mémoire sur la proposition de politique linguistique du gouvernement du Québec*, CEQ, Montréal, 1996.
- ❖ Centrale d'enseignement du Québec, *Le français en tête, Colloque sur l'apprentissage du français au Québec*, CEQ, Québec, 1988.
- ❖ Chevrier, Marc, *Des lois et des langues Principes et moyens de la politique linguistique québécoise*, Ministère des Relations internationales du Québec, Québec, 1997.
- ❖ Comblain, Annick, Rondal, Jean Adolphe, *Apprendre les langues, où, quand, comment?*, Mardaga, Sprimont, 2001.
- ❖ Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, *Le français, une langue pour tous*, Gouvernement du Québec, 2001.
- ❖ Conseil de la langue française, « *La langue au cœur de l'éducation* », *Mémoire soumis à la Commission des États généraux sur l'éducation*, août 1995.

- ❖ Conseil permanent de la jeunesse, « *L'Éducation dans tous ses états* », *Mémoire présenté à la Commission des États généraux sur l'éducation*, octobre 1995.
- ❖ Conseil des Relations interculturelles, « *Intégration et langue française, une affaire de réciprocité pour la société québécoise* », *Mémoire présenté à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de langue française au Québec*, Montréal, 2001.
- ❖ Daoust, Fernand, « La francisation des entreprises », *L'Action nationale*, vol. 92, no. 6, 2002, p. 64 à 81.
- ❖ Desroches, Fabienne, « Processus cognitif et bilinguisme : conséquences pédagogiques et culturelles », *Revue de l'ACLA*, 16, no 1, 1994, p. 69 à 78
- ❖ Deshaies, Denise, Ouellon, Conrad, (dir), *Les linguistes et la question de la langue au Québec : points de vue*, Centre de recherche international en aménagement linguistique, Canada, 1998.
- ❖ Dorion, Jean, « Le recul de l'enseignement en français au Québec », in *L'Action nationale*, vol. 92, no 3, 2002, p. 23 à 45.
- ❖ FAÉCUM, *Mémoire dans le cadre de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec*, Montréal, octobre 2000.
- ❖ Fédération étudiante collégiale du Québec, *Mémoire de la FECQ présenté à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec*, Montréal, 2001.
- ❖ Fédération étudiante universitaire du Québec, « *Le système de l'éducation au cœur du renforcement de la langue française* », *Mémoire présenté à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec*, Montréal, 2001.
- ❖ Gauthier, François, « L'intensification de l'enseignement de l'anglais langue seconde dans les écoles primaires francophones du Québec : ses causes, ses effets et pistes de solution », *L'Action nationale*, vol. 91, no 7, 2001, p. 15 à 51.
- ❖ Landercy, A., Renard, R. (ed.), *Aménagement linguistique et pédagogie interculturelle*, Didier Érudition, Paris, 1996.
- ❖ Lapierre, Jean-William, *Le pouvoir politique et les langues*, PUF, Paris, 1988
- ❖ Laponce, Jean A., *Langue et territoire*, Presses de l'Université Laval, Québec, 1984.
- ❖ MEF, « Un rapport-choc montre qu'il est inutile d'apprendre une langue seconde au primaire », *Site du MEF* [en ligne]. <http://www.mef.qc.ca/docs/rapport-choc.htm> (page consultée le 16 juillet 2004)
- ❖ Moisan, Michel, « Le cégep français pour tous », *L'Action nationale*, vol 91, no. 4 avril 2001, p. 65 à 68.

- ❖ Mouvement national des Québécoises et Québécois, « *Le français, langue nationale d'un Québec pluraliste et démocratique* », *Mémoire dans le cadre des États généraux sur la situation et l'avenir du français*, Montréal, 2001.
- ❖ Ministère de l'Éducation du Québec, « Lire, écrire communiquer ...réussir! », *Site du MEQ* [en ligne] http://www.meq.gouv.qc.ca/lancement/lire_ecrire/index.html (page consultée le 15 juillet 2004)
- ❖ Paré, Isabelle, « 60 % des médecins formés à McGill désertent le Québec », *Le Devoir*, 4 avril 2003.
- ❖ Roy, Jean-Louis, « Le français dans le monde », *L'Action nationale*, vol. 92, no. 6, juin 2002, p. 58 à 63.
- ❖ Rioux, Christian, « L'anglais dès la première année? Un désastre! », *Le Devoir*, 28 septembre 2000.
- ❖ Singleton, D. M., *Language acquisition : The age factor*, Multilingual matters, England, 1989.
- ❖ UNESCO, « L'éducation dans un monde multilingue », *Site de l'UNESCO*, [en ligne]. <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001297/129728f.pdf> (page consultée le 21 juillet 2004)
- ❖ Venne, Michel, « La langue est politique », *Le Devoir*, 29 janvier 2003.